

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 novembre 2010

---

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
(Seconde partie)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° II - 536

présenté par  
M. de Courson

-----  
**ARTICLE 58**

À l'alinéa 1, supprimer la référence :

« , 199 *undecies C* ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre de la réduction de nos déficits publics, le Gouvernement a choisi d'opérer une réduction de 10% sur une vingtaine de niches fiscales à l'impôt sur le revenu.

Il faut aller plus loin dans la réduction de ces niches, qui sont au nombre de 360 !

Ainsi, le présent amendement a pour objet de renforcer le « rabet » en l'appliquant également à la réduction d'impôt au titre des investissements effectués dans le secteur du logement social dans les départements et collectivités d'outre-mer, dont le coût a été de 60 millions d'euros en 2010.